

Attribution de temps

Il y a 350 millions de dollars, dis-je, qui sont destinés à aider les Canadiens en quête de logements locatifs et qui seront aux prises avec des problèmes de renouvellement hypothécaire. Il est possible de créer 70,000 emplois, savoir les emplois nécessaires qui découleront directement de l'adoption de ces mesures. Monsieur le président, tous les Canadiens qui attendent que les honorables députés d'en face passent aux actes ressentent un profond ressentiment face à ce mépris envers leurs problèmes de logement, et je pense que la population, monsieur le président, va pénaliser les députés de l'opposition face à ce problème. Il faut absolument que ça change. Les modifications proposées aux dispositions législatives aideraient non seulement ceux qui en ont vraiment besoin, mais permettraient aussi à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de fonctionner d'une façon plus efficace. Elles mettraient les acheteurs de maison à même de tirer profit de techniques hypothécaires innovatrices, tout en donnant à la Société canadienne d'hypothèques et de logement plus de latitude quant aux genres de prêts qu'elle pourrait garantir. Et non seulement la Société pourra-t-elle mieux réagir aux contraintes du marché, mais elle pourra aussi continuer à jouer et à améliorer son rôle de chef de file dans le secteur de l'habitation, rôle qu'elle assure depuis maintenant 35 ans avec l'appui de ce gouvernement, et qu'elle va continuer à jouer à l'avenir. Bien sûr, il en résulte directement quelque chose pour les Canadiens en général qui seront, ils le sont d'ailleurs déjà, les gens les mieux logés au monde. Les mesures proposées dans le projet de loi C-89 concentrent les concours du gouvernement sur des régions cibles et précises pour faire en sorte que le marché canadien de l'habitation prévoie à la fois un stock suffisant de logements locatifs et abordables pour l'accessibilité à la propriété.

A mon avis, prolonger ce débat, comme le font les honorables députés de l'opposition officielle, équivaudrait à nier le droit des Canadiens d'avoir accès à l'aide dont ils ont besoin et cela ne doit plus être toléré. Nous avons vu le député qui m'a précédé parler de son indignation, et ce qui indigné les Canadiens, ce qui nous indigné nous, de ce côté-ci de la Chambre, c'est le fait d'avoir perdu du temps sur un projet de loi qu'à toutes fins pratiques ils vont probablement appuyer, parce qu'ils savent que c'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce que les Canadiens vont avoir dès lundi soir prochain.

[Traduction]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas vous ôter vos illusions. En imposant la clôture pour cette loi, on fait affront à la Chambre des communes et aux citoyens du Canada, surtout ceux qui, tout au long de l'année dernière, ont essayé de trouver de l'aide pour faire face à l'escalade du coût du logement causée directement par la politique du gouvernement. Il est ridicule de prétendre que le gouvernement n'a plus besoin de l'avis des députés des quatre coins du pays quant aux conséquences de cette mesure pour les citoyens de leur région, simplement parce que nous avons passé cinq jours à en discuter.

Je signale à la Chambre que nous devons, au contraire, lancer une offensive générale, dans tous les coins du pays, contre les principaux problèmes en matière de logement. Nous ne voyons rien de tel dans cette mesure. Il y a quelques mois à peine, 15,000 ou 20,000 personnes ont manifesté disant

qu'elles n'avaient plus les moyens de conserver leurs maisons à cause de la politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt. Il y a trois mois à peine, 100,000 personnes protestaient à la porte du Parlement parce qu'elles n'avaient pas les moyens de se loger. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) nous a alors proposé une mesure qui permettra peut-être de construire 15,000 logements. On a démontré qu'il fallait chaque année au moins 70,000 logements de plus que nous n'en construisons actuellement. Le ministre se lamente parce que nous avons mis cinq jours à discuter de la crise du logement, et parce qu'il n'a pas le temps de rester si longtemps à la Chambre.

On ne peut pas imposer la clôture pour une mesure pareille. La Chambre des communes devrait au contraire consacrer tout son temps à étudier comment nous pouvons construire des maisons, comment donner du travail aux gens en leur faisant construire des maisons, et comment offrir aux gens des hypothèques à des taux raisonnables, que ce soit pour le renouvellement des hypothèques, la construction de maisons neuves ou de nouvelles hypothèques, indispensables si nous voulons donner aux Canadiens les conditions de logement auxquelles ils ont droit. Je ne parle pas d'une ambiance de luxe. Je ne parle pas de maisons avec deux ou trois salles de bains et cinq ou six chambres à coucher sur des lots d'une acre. Je parle de modestes maisons de trois chambres à coucher où des enfants peuvent être élevés selon les moyens financiers de cette famille.

● (1550)

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, durant les quelques minutes à ma disposition, qu'il ne faut pas être un spécialiste financier pour se rendre compte de ce qui se passe au Canada depuis deux ou trois ans. On trouve partout des exemples frappants de l'incurie du gouvernement actuel dans le domaine de l'habitation. Toutefois, celui qui me vient d'emblée à l'esprit est celui des frais fixes élevés que doivent acquitter les propriétaires et locataires par rapport à leur revenu.

En 1978, dans la ville de Vancouver, un particulier ou une famille consacrait 30 p. 100 de son revenu au logement. Au quatrième trimestre de 1981, cette proportion avait atteint 56.7 p. 100 pour le même revenu familial. En 1978, à Toronto, une famille devait dépenser 32.9 p. 100 de son revenu pour se loger; au quatrième trimestre de 1981, c'était 47.5 p. 100. En 1978, une famille d'Halifax devait dépenser 29.5 p. 100 de son revenu pour se loger; au quatrième trimestre de 1981, c'était 38.5 p. 100. En 1978, une famille de Saint-Jean, à Terre-Neuve, devait dépenser 27.3 p. 100 de son revenu pour se loger, et en 1981, c'était 38.2 p. 100.

Le même phénomène se répète dans toutes les localités de notre pays. La proportion de leur revenu que les familles doivent payer pour se loger convenablement monte en flèche. Ce que le ministre, qui est absent, a fait de mieux depuis qu'il assume ses fonctions, c'est de ne pas être là. Quand il est là, il ne fait rien qui vaille pour accroître les mises en chantier. Tout ce qu'il a pu dire pour tenter de convaincre ses collègues du cabinet d'intervenir pour réduire les taux d'intérêt élevés sur les prêts hypothécaires est tombé dans l'oreille de sourds.